



Le marché des certificats d'économie d'énergie

Quels leviers pour atteindre les objectifs face à des stratégies de plus en plus coûteuses et dans une économie à reconstruire ?

Les Echos

ÉTUDES



Sommaire

Synthèse	7	3. L'état des lieux du marché des CEE	78
1. Le contexte énergétique de la France	25	3.1. Retour sur les périodes précédentes	79
1.1. La transition énergétique française	26	3.2. P4 : le grand écart entre CEE classiques et CEE précarité	83
1.2. La transformation progressive du mix de consommation d'énergie primaire	29	3.3. Les opérations standardisées, principal moyen de production	91
1.3. Le lent déclin de la consommation d'énergie finale	32	3.4. Les volumes d'échanges de CEE	99
1.4. La tendance à la hausse des prix des énergies pour les ménages	39	3.5. La flambée des prix des CEE	105
1.5. La précarité énergétique	44	3.6. La valorisation des échanges de CEE	110
1.6. L'arsenal réglementaire d'incitations et d'obligations de rénovation énergétique	46	4. Les forces en présence	112
2. Les règles du jeu du dispositif	53	4.1. La chaîne de valeur des CEE	113
2.1. Les principes de fonctionnement du mécanisme des CEE	54	4.2. Obligés, une forte concentration des obligations	117
2.2. Des objectifs toujours plus élevés	64	4.3. Délégués, des profils d'acteurs très différents	122
2.3. Les obligations des fournisseurs d'énergie	67	4.4. La répartition de la production de CEE par type d'acteurs	132
2.4. Les gisements d'économies d'énergie	73	4.5. Réduire les coûts de production et lutter contre la fraude, deux enjeux majeurs	135



Sommaire

5.	Les stratégies de production et de collecte de CEE	138	6.3.	Les objectifs de la P4 seront-ils atteints ?	192
5.1.	Les trois options pour remplir l'obligation	139	6.4.	Quels seront les prix des CEE en fin de P4 ?	195
5.2.	Les leviers de la production en propre de CEE	143	Annexes		198
5.3.	Les primes directes aux particuliers, un incontournable	147	Pour aller plus loin		199
5.4.	Le développement d'offres globales	153	Nous contacter		200
5.5.	L'engouement pour les programmes d'accompagnement	162			
5.6.	Le recours à des mandataires	167			
5.7.	Les professionnels du bâtiment, des partenaires très convoités	170			
5.8.	Les partenaires relais	176			
5.9.	Les achats comme stratégie de complément	179			
6.	Les perspectives du marché des CEE	182			
6.1.	Les impacts immédiats de la crise sanitaire	183			
6.2.	Vers la concentration de l'écosystème des CEE ?	188			

Cette étude est la propriété exclusive des Echos Etudes. Aucune diffusion totale ou partielle n'est possible sans l'autorisation expresse et préalable de l'éditeur. Toute utilisation autorisée de cette publication devra mentionner sa source complète : «Le marché des certificats d'économies d'énergie - Source Les Echos Etudes © »

1. Un léger retard à mi-parcours sur l'objectif

Des objectifs de plus en plus ambitieux

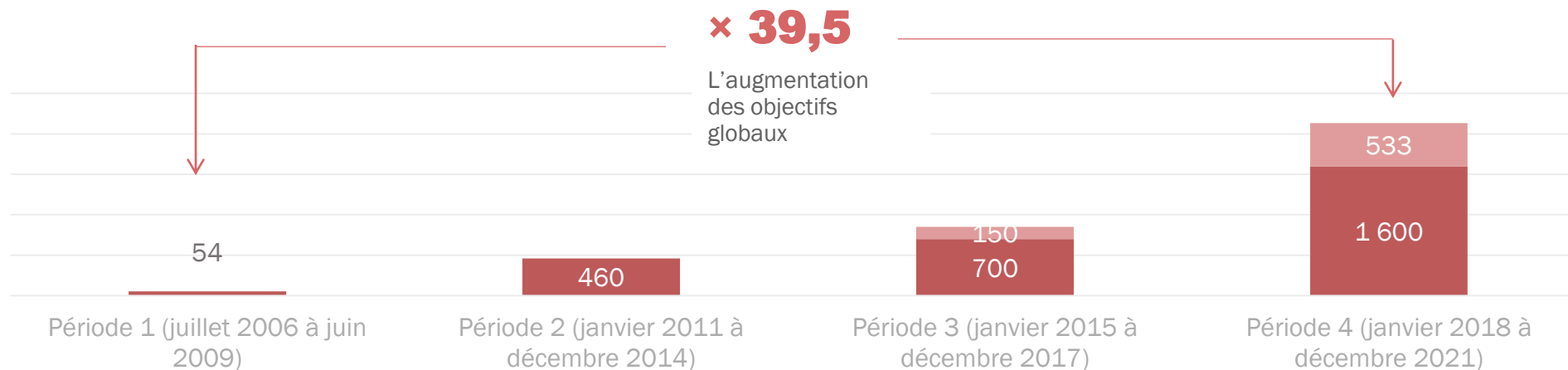
L'objectif de la 1^{ère} période était faible afin de permettre aux différentes parties prenantes, et surtout aux obligés, d'assimiler le dispositif et de mettre en place les moyens de produire des CEE.

Depuis, les objectifs de chaque période ont fortement augmenté. D'autant que depuis 2016, un objectif de CEE précarité énergétique a été introduit.

Les fournisseurs d'énergie dénoncent régulièrement les niveaux élevés d'obligation qui les contraignent à mettre en place des stratégies de collecte de plus en plus coûteuses.

Les objectifs globaux des différentes périodes du mécanisme (en TWh cumac)

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire



À NOTER

Cumac est la contraction de cumulé et actualisé. Les économies d'énergie générées par une opération (isolation, installation d'un chauffage performant...) sont cumulées sur la durée de vie du produit. Ce montant est exprimé en kWh d'énergie finale. Les économies d'énergie réalisées au cours des années suivant la première année de vie sont actualisées au taux de 4 %.

1. Un léger retard à mi-parcours sur l'objectif

La distribution de carburants, secteur le plus touché par les CEE

Le poids de chaque énergie dans le volume global d'obligations dépend de deux critères : le niveau des ventes en valeur (ce critère compte pour 75 %) et le niveau des ventes en volume (ce critère compte pour 25 %). C'est donc avant tout leur poids économique qui est déterminant et non leur impact environnemental. L'aspect environnemental est lui pris en compte dans les fiches standardisées et les programmes d'accompagnement.

La distribution de carburants est le premier secteur concerné par les obligations avec une part d'environ 46 %. Cette proportion est comparable à celle de la P3. La fourniture d'électricité devrait représenter 31 % de l'obligation, soit une progression d'environ 4 points par rapport à la P3. La contribution de la fourniture de gaz est moitié moindre.

La part des autres énergies est nettement inférieure, celle du fioul étant passée de 9 % lors de la P3 à 5 % pour la P4.

Estimation de la répartition de l'objectif de CEE classiques par énergie pour la 4^{ème} période

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

